

SERVICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE (SCP)

Le « Service de la Culture et du Patrimoine », créé par la délibération n° 2000-138 / APF du 9 novembre 2000, est né de la restructuration du « Service de la Culture » et des départements de l'archéologie et des traditions orales du « Centre Polynésien des Sciences Humaines – Te Anavaharau ».

L'arrêté n°1620/CM du 24 novembre 2000 organise le fonctionnement du SCP et l'investit de quatre missions fondamentales depuis le 1er janvier 2001 :

- ◆ la préservation et le rayonnement des langues polynésiennes,
- ◆ la protection, la conservation, la valorisation et la diffusion du patrimoine culturel, légendaire, historique et archéologique de la Polynésie française,
- ◆ la programmation, la coordination et le suivi des actions concourant au développement culturel et artistique,
- ◆ l'élaboration de la réglementation et le suivi de son application dans tout domaine de sa compétence.

Le service est également appelé à participer à l'élaboration de toutes conventions et programmations financières ayant trait aux missions sus-évoquées et est en charge de la mise en œuvre des dispositions de la délibération n° 93-27/AT du 8 avril 1993 portant aménagement de la fiscalité douanière applicable à l'importation et à l'exportation des objets d'art, de collection et d'antiquité.

Enfin, un comité scientifique placé auprès du chef du SCP est notamment consulté pour l'évaluation des programmes d'actions proposées ainsi que sur les résultats des actions menées.

1 - BILAN D'ACTIVITE 2003

1.1 INTRODUCTION

L'année 2003 a été celle de la consolidation des orientations et des activités après la phase de restructuration et de mise en place du « nouveau » service. L'emménagement du bureau « Administration et Finances » dans des locaux implantés à Papeete a permis au service de gagner en fonctionnalité. Le bâtiment de Punaauia, dédié aux activités techniques et scientifiques, a fait l'objet de divers aménagements afin de conduire à une nouvelle répartition du personnel en équipes disciplinaires, en cohérence avec la nouvelle organisation. L'agencement du centre de documentation a été poursuivie avec l'acquisition d'ouvrages et la poursuite des abonnements spécialisés. L'acquisition de petits matériels et fournitures est venue confortée l'effort consenti l'année précédente, en matière d'équipements pour les sorties sur le terrain.

1.2 LES ACTIVITES DU BUREAU ADMINISTRATION ET FINANCES

Positionné dans des locaux centraux sur Papeete, le bureau a notamment en charge le suivi et le contrôle administratif et financier des conventions et des subventions. Le tableau ci-après reprend les montants des subventions accordées par arrêtés et préparées par le service, sur instructions du Ministère en charge de la Culture :

INTITULE	MONTANT FCFP
657-501 Subvention à l'Académie Tahitienne AT – Fare Vana'a (Dotation 2003, 3 versements)	25 000 000
657-506 Subvention pour l'aide à l'édition	
Ass. AGAPE	600 000
Ass. Editeurs de Tahiti et des Iles	500 000
Te Fare Iamanaha – Musée de Tahiti et des Iles (Publications d'ouvrages)	3 000 000
Ass. APE Ecole St Joseph de Taiohae	400 000
Ass. AHA TAU	1 700 000
657-508 Subvention pour le développement culturel	
Ass. AHA TAU (Concours littéraires)	1 300 000
Ass. FSE du Collège de Fa'a'a	280 000
Ass. Tamarii Poerava	600 000
657-508 Subvention pour le développement culturel	
Ass. Les Grands Ballets de Tahiti	2 200 000
Ass. Tahiti Here	500 000
Ass. Fenua	1 500 000
Ass. Cinévasion	300 000
Ass. Coopérative Scolaire de l'école de Ha'apu	200 000
Ass. Musique en Polynésie (Organisation Festival de la Musique)	1 100 000
Ass. Tamarii Poerava	
Ass. APE Ecole de Maeva-Faie	1 200 000
Ass. Compagnie du Caméléon	400 000
Ass. Te Tama U'i Rau	200 000
Ass. Fa'ahotu ia Papara	400 000

Ass Te Reo Nui	200 000
Ass. Visages de Polynésie	1 400 000
Ass. Musicale et Culturelle Polynésienne	700 000
Ass. Teata Maohi	1 000 000
Ass. Te Hina o Motu Haka	500 000
Maison de la Culture ~ te Fare tauhiyi Nui (Acquisition d'ouvrages - bibliothèque)	300 000
	2 000 000
Ass. ASCIELA Opunohu (A la découverte du théâtre)	
LPP St Joseph	200 000
Tomite To'ohitu no Papara	150 000
Ass. Compagnie Parenthèses	1 000 000
Ass. AGAPE	900 000
Te U'i Api no Taunoa	1 750 000
Ass. Editeurs de Tahiti et des Iles (Organisation du 2 ^{es} salon du livre à Tahiti)	600 000
	1 500 000
Ass. Te Reo Nui	
Ass. Te Reo o te Tuamotu	1 600 000
Ass. Ori Nui	800 000
FSE du Lycée Samuel Raapoto	1 000 000
Ass. Sportive Jeunesse Tupaerui (Courses de pirogues inter-quartiers)	200 000
Ass. Te Ima Tuhuka o Temehea	400 000
	500 000
657-509 Subvention à l'Académie Marquisienne Académie Marquisienne (dotation 2003)	10 000 000
657-510 Subvention pour l'organisation du Heiva dans les archipels	
Ass. Nuiova	300 000
Ass. Tegaha	200 000
Ass. Manureva i te Ra'i Matuatini	1 000 000
Ass. Tomite Heiva Rau Nui no Paopao	500 000
Ass. Fa'ahotu ia Papara	500 000
Ass. Tiurai i Vaira'o	200 000
Ass. Heiva i Taputapuatea	500 000
Ass. Tomite Heiva Rau Nui no Matairea	1 500 000
Ass. Tomite Taurua no Papeete	500 000
657-511 Subvention pour l'organisation du Hivavaevae	
Ass. Tomite Heiva Rau Nui no Matairea	1 000 000
Ass To'u Ima To'u Pohue	500 000
657-516 Subvention pour la gestion du Musée Gauguin Ass. Taotana Monsieur Gauguin	25 833 333
657-517 Subvention pour la commémoration du 100^{ème} anniversaire Paul Gauguin	
Musée de Tahiti et des Iles – Te Fare Iamanaha	48 458 793
TOTAL GENERAL	150 072 126

1.3 LES ACTIVITES DES POLES TECHNIQUES

Le service de la culture et du patrimoine représente la « mémoire » du secteur culturel. A ce titre, il se doit de participer activement au recueil des éléments du patrimoine archéologique, ethnologique, historique et légendaire de la Polynésie française.

1.2.1 Le Centre de Ressources Documentaires

L'aménagement du centre a été effectuée en décembre 2002. Une salle disposant d'une dizaine de places assises et d'un ordinateur est à la disposition du public. L'année 2003 a été consacrée à l'inventaire et l'indexation des ressources documentaires du service qui se divise en quatre fonds :

- le fonds documentaire qui représente un peu plus de 2500 ouvrages, articles, rapports et documents inédits ;
- la photothèque avec un peu plus de 10 000 photos, 30 000 diapositives, 2 400 bandes de négatif et 150 planches contact,
- le fonds audio et vidéo qui compte plus de 2 000 cassettes, bandes magnétiques, CD...
- le fonds cartographique avec plus de 250 cartes et plans.

L'ensemble des ouvrages et documents « papier » du centre a été inventorié et indexé. Des 30.000 diapositives, un peu plus de 14 000 ont été traitées et informatisées ainsi que 200 cassettes audio (écoute et transcription). Ce travail sera poursuivi en 2004, avec un effort particulier en matière de sauvegarde des enregistrements audio sur CD.

1.2.2 La cellule en charge du patrimoine archéologique

Elle a pour mission d'inventorier, de protéger, de conserver et de valoriser le patrimoine archéologique de la Polynésie française. Pour cela, elle mène deux actions complémentaires :

- un programme d'inventaire des éléments et vestiges du patrimoine archéologique du pays, conduisant à l'élaboration de fiches descriptives comportant 71 rubriques et intégrées dans une base de données informatiques,
- l'élaboration de la carte archéologique de la Polynésie française sous Arcview, un logiciel de système d'informations géographiques.

En 2003, environ un millier de fiches ont été établies pour les sites et vestiges archéologiques de Polynésie française.

Cette cellule a également mené en 2003, des opérations de prospections et d'archéologie préventive :

- une première évaluation de l'état sanitaire de la soixantaine de sites classés de l'île de Tahiti a été menée au premier semestre 2003. Cette évaluation a fait l'objet d'un rapport présenté en novembre 2003 au gouvernement. Des propositions d'actions de mise en valeur de ces sites seront proposées pour 2004.
- une opération de fouilles de sauvetage a été réalisée dans un abri sous-roche, lors de travaux entrepris à Punavai Nui. Cette dernière a conduit à la mise au jour d'une dizaine de sépultures,
- une opération de restauration du marae Tainoka à Fakarava a mobilisé durant trois mois, le personnel de cette cellule,
- une demande de restauration légère du marae, face à l'aéroport de Raivavae a conduit à l'intervention de deux personnes du service, en soutien technique d'une association qui se charge du nettoyage du site,
- enfin, des missions de suivi scientifique d'opérations archéologiques ont été menées : Jennifer Kahn et Patrich Kirch à Opunohu – Moorea, Wallin, Komori et Sinoto à Huahine, Pierre Ottino à Nuku Hiva...

En terme de diffusion de l'information, l'année 2003 a vu l'édition du 2nd numéro des dossiers d'archéologie polynésienne dédié au bilan de la recherche archéologique de 2001-2002.

1.2.3 La cellule en charge du patrimoine ethnologique et légendaire

Elle assure le recueil, la conservation et la valorisation de tout document, tradition orale, savoir faire traditionnel, attitude et gestuelle constituant le patrimoine culturel de la Polynésie française.

Cette cellule a assuré la transcription et la correction de textes recueillies auprès de personnes de savoir dans le cadre de trois projets de publications :

- sur le patrimoine de l'île de Huahine,
- sur les légendes marquisiennes
- sur les données ethnographiques des Tuamotu de l'Ouest.

Elle a contribué à l'élaboration du projet de publication Mata Ora sur le patrimoine culturel de la commune d'Arue, en partenariat avec le Lycée Samuel Raapoto. Elle a apporté son soutien aux établissements scolaires lors de l'organisation d'activités traditionnelles d'apprentissage : confection et fabrication d'étoffes végétales, de teintures...

L'équipe a également participé au festival des Marquises qui s'est déroulé à Hiva Oa.

1.2.4 La cellule en charge du patrimoine historique

Elle a contribué à l'inventaire du patrimoine culturel de la Polynésie française en constituant des dossiers bibliographiques sur le patrimoine historique de la Polynésie française

2 - ORGANISATION DU SERVICE EN 2003

Le service de la culture et du patrimoine s'organise en deux échelons :

- un échelon administration et finances en charge du suivi administratif et financier des dossiers ainsi que de la gestion des ressources humaines et des moyens généraux du service,
- un pôle technique et scientifique en charge de l'étude, de la sauvegarde, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel de la Polynésie française,
- un bureau de documentation et de communication comprenant le centre de ressources documentaires, véritable centre névralgique du service.

L'année 2003 a été perturbée par le départ au dernier trimestre, du personnel affecté au centre de ressources documentaires.

3 - PRINCIPAUX MOYENS MIS A DISPOSITION DE L'ENTITE

3.1 MOYENS HUMAINS

Le service de la culture et du patrimoine dispose de trente deux (32) postes budgétaires répartis comme suit :

- 9 postes de cadre A/CC1
- 9 postes de cadre B/CC2
- 6 postes de cadre C/CC3
- 6 postes de cadre D/CC4
- et 2 postes CC5.

Trois postes de cadre A/CC1 (juriste, archéologue et ethnologue) et deux postes de cadre B/CC2 étaient vacants au 31 décembre 2003.

3.2 MOYENS MATERIELS

Situation immobilière

Le service de la culture et du patrimoine présente une double implantation géographique :

- le pôle administration et finances dispose de locaux sur papeete, rue des Poius Tahitiens, bâtiment du Ministère de la Culture, face au CESC,
- le pôle technique et scientifique est situé à Punaauia, dans un bâtiment comportant trois niveaux à l'arrière du Musée de Tahiti et des îles ; Le rez de chaussée comporte une grande salle de réunion, deux salles techniques, deux salles d'archives, une réserve archéologique, un laboratoire de chimie, deux studios et le rez de jardin dispose de salles de stockage et de parking. La superficie de l'ensemble est de 1270 mètres carrés hors jardin (sous-sol : 350 m² ; rez de chaussée : 460 m² ; étage : 460 m²).

Parc véhicule

Au 31 décembre 2003, le service de la culture et du patrimoine dispose de quatre véhicules dont deux tout terrain.

3.3 RESSOURCES FINANCIERES

Le service de la culture et du patrimoine dispose d'un budget de fonctionnement de 21 937 000 xpf au sous-chapitre 94401. Près des 3/5 du budget sont utilisés pour couvrir les dépenses en fonctionnement et seulement 2/5 peuvent être employés dans le cadre de la mise en œuvre de projets de publications ou autres du service.